STUDIA UBB PHILOLOGIA, LXIV, 3, 2019, p. 7 - 23
(RECOMMENDED CITATION)
DOI:10.24193/subbphilo.2019.3.01

LE SYSTEME VERBO-TEMPOREL FRANÇAIS EN PSYCHOMECANIQUE DU LANGAGE

PHILIPPE MONNERET[1]

ABSTRACT. ***The French Verb Tense System in the Psychomechanics of Language*.** This article presents Gustave Guillaume's theory of tense, mode and aspect, applied to the French verb tense system.

Keywords: *psychomechanics of language, Gustave Guillaume, tense, mode, aspect.*

REZUMAT. ***Sistemul francez al timpurilor verbale în psihomecanica limbajului.*** Acest articol prezintă teoria lui Gustave Guillaume asupra timpului, modului şi aspectului verbal, aplicată în sistemul limbii franceze.

Cuvinte cheie: *psihomecanica limbajului, Gustave Guillaume, timp, mod, aspect.*

« Le temps est la condition formelle a priori de tous les phénomènes en général ». Bien que la linguistique de Gustave Guillaume ne présente aucune filiation kantienne apparente ni revendiquée et bien que le sujet parlant demeure irréductible au sujet transcendantal, la célèbre formule de la *Critique de la raison pure* pourrait aussi bien s'appliquer aux phénomènes linguistiques tels que la psychomécanique du langage[2] les conçoit, les décrit et les explique. Peu de théories du langage ont en effet donné au temps une place aussi centrale que la psychomécanique guillaumienne[3]. Linguistique fondamentalement *génétique*

[1] **Philippe MONNERET** est professeur de linguistique à Sorbonne Université et membre de l'EA 4509 STIH (Sens Texte Informatique Histoire). Il est spécialiste de linguistique française et de linguistique théorique. Ses travaux en linguistique française s'inscrivent principalement dans le cadre de la psychomécanique du langage. En linguistique théorique, ses recherches portent depuis plusieurs années sur le rôle des processus analogiques dans l'analyse linguistique. Il est notamment l'auteur de *Questions de syntaxe française* (1999), *Notions de neurolinguistique théorique* (2003), *Le sens du signifiant : Implications linguistiques et cognitives de la motivation* (2003), *Essais de linguistique analogique* (2004), *Exercices de linguistique* (2014). E-mail : philippe.monneret@gmail.com

[2] Aujourd'hui, la théorie guillaumienne peut être indifféremment dénommée « psychomécanique du langage », « psychosystématique du langage » ou encore « systématique du langage ».

[3] La portée philosophique de cette perspective linguistique est développée dans les travaux d'André Jacob, et en particulier dans son livre intitulé *Temps et langage. Essai sur les structures du sujet parlant* (1992).

ou *processuelle*, qui s'attache à la reconstitution des opérations constructrices à l'origine, en langue, des faits de discours observables, la psychomécanique du langage introduit le temps partout, dans chaque système de la langue, dans chaque partie du discours, dans chaque acte de pensée qui soit aussi un événement de langage. Le verbe, comme lieu privilégié d'expression du temps, ne saurait évidemment y échapper. C'est d'ailleurs à partir d'une recherche sur la structure des systèmes verbaux du grec, du latin et du français que Guillaume trouvera les premières formulations de sa théorie du temps « opératif », comme temps sous-jacent à toute opération linguistique, et c'est également à cette occasion qu'il articulera pour la première fois, et avec une clarté remarquable, les concepts de temps, de mode et d'aspect. Il est incontestable que dans le champ de la linguistique française, l'approche guillaumienne de la triade temps-aspect-mode constitue la théorie la plus complète, la plus profonde et la plus originale qu'on puisse trouver. Elle est d'ailleurs souvent reprise ou présupposée dans les travaux récents sur la question[4].

Pour des raisons assez diverses que je ne développerai pas ici, le rayonnement de la linguistique guillaumienne ne s'étend guère au delà de la France, de l'Espagne et du Canada – hormis l'existence de quelques chercheurs spécialistes de la théorie dans de nombreux autres pays. L'hermétisme de certains textes de Guillaume et la relative complexité de la théorie expliquent en partie cette situation. C'est pourquoi il demeure utile, dans une revue d'audience internationale, de proposer une présentation aussi abordable que possible de la théorie guillaumienne du système verbo-temporel. On espère ainsi contribuer à la fois à l'éclairage des questions traitées et à la diffusion de la pensée guillaumienne au-delà de son périmètre de prédilection.

Par sa formation, Gustave Guillaume (1883-1960) est un héritier de la grammaire historique et comparée. Il fait la connaissance d'Antoine Meillet en 1909 et suit son enseignement à la Sorbonne et au Collège de France de 1914 à 1918. Son premier livre, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, est publié en 1919. Dix ans plus tard, en 1929, paraît *Temps et Verbe*, ouvrage dans lequel est exposée pour la première fois la théorie du système verbo-temporel qui nous intéressera ici. Guillaume enseigne à partir de 1938 à l'École des Hautes Études où il a la charge d'une conférence libre qu'il assurera jusqu'à sa mort en 1960. Son troisième livre, *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, paraît en 1945.

Outre les quatre livres publiés de son vivant, Guillaume laisse une œuvre écrite considérable : l'enseignement dispensé à l'Ecole des Hautes Etudes a donné lieu à vingt volumes publiés sous le titre de *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume* ; un recueil d'extraits de ces *Leçons* intitulé *Principes de linguistique*

[4] Par exemple chez Gosselin (1996, 2005).

théorique (Guillaume, 1990) permet un accès commode à une vue d'ensemble de la théorie ; les articles publiés par Guillaume dans diverses revues sont rassemblés dans *Langage et science du langage* (Guillaume, 1973) ; Ronald Lowe dirige une collection aux Presses de l'Université Laval, intitulée « Essais et mémoires de Gustave Guillaume », qui comprend actuellement trois volumes : *Prolégomènes à la linguistique structurale I* (2003) ; *Prolégomènes à la linguistique structurale II. Discussion et continuation psychomécanique de la théorie saussurienne de la diachronie et de la synchronie* (2004) ; *Essai de mécanique intuitionnelle I. Espace et temps en pensée commune et dans les structures de langue* (2007). Et il n'est pas douteux que les très nombreux manuscrits inédits déposés au fonds Guillaume de l'Université Laval donneront prochainement lieu à de nouvelles publications[5].

L'approche guillaumienne du système verbal, et en particulier du verbe français, est développée dans de très nombreux textes. La synthèse que je vais présenter ici, comme une sorte de vulgate, correspond aux aspects les plus stables de la théorie, c'est-à-dire à ceux qui ont le moins varié dans la pensée de Guillaume et qui ont été le plus largement diffusés par les linguistes guillaumiens. Puisqu'il est impossible, dans les limites de ce texte, d'exposer à la fois la théorie et ses applications, je me bornerai à une description du modèle dans sa logique propre[6] et ne donnerai que de très brefs aperçus des faits discursifs qu'il permet d'expliquer[7].

La compréhension de ce qu'est une forme ou une catégorie verbale dans une langue repose d'abord pour Guillaume sur une hypothèse qui donne au temps une portée dépassant de très loin ce que les linguistes envisagent usuellement sous cette dénomination. L'expression du temps (au plan du discours) est en effet pour lui conditionnée par une *représentation* du temps (au plan de la langue) qui est elle-même non pas seulement un résultat, mais avant tout un processus. Or, puisque tout processus implique un déroulement temporel, au sens où il possède minimalement un début, un milieu et une fin, la représentation linguistique du temps présuppose elle-même un temps de développement de cette représentation :

> « J'ai brièvement indiqué en terminant ma dernière leçon le principe sur lequel je me proposais d'entreprendre l'étude descriptive du système verbo-temporel français. Ce principe est simple et, je tiens à le faire

[5] Guillaume a légué ses manuscrits à l'un de ses élèves, Roch Valin, qui s'est chargé d'en assurer la conservation à l'Université Laval.

[6] Donc sans comparaison avec d'autres théories – ce qui ne signifie aucunement que ce type d'analyse comparative soit considéré comme dénué d'intérêt. Bien au contraire, la confrontation de la psychomécanique à d'autres modèles me semble une tâche de la plus haute importance pour les linguistes guillaumiens.

[7] Par ailleurs, je me limiterai à l'application du modèle au verbe français, en laissant de côté les applications à d'autres langues, proposées par Guillaume et les linguistes guillaumiens.

> remarquer, extrêmement concret ; c'est qu'il faut du temps à la pensée, si peu que ce soit, pour engendrer en elle le temps. Ce temps indispensable à la pensée pour engendrer en elle le temps constitue ce que j'ai appelé *l'axe chronogénétique.* » (Guillaume 1992 : 159).

On perçoit d'emblée la dimension cognitive de cette linguistique. Le principe selon lequel une représentation du temps est un processus qui se déroule lui-même dans le temps suppose de toute évidence que les représentations linguistiques sont envisagées comme des processus mentaux[8]. Car ce principe a une portée tout à fait générale : s'il le formule pour la première fois dans *Temps et verbe* à l'occasion de sa première grande élaboration théorique sur les systèmes verbaux, parce que, pour ainsi dire, le sujet l'imposait, Guillaume ne cessera jamais, tout au long de sa carrière, d'en explorer la portée dans tous les catégories linguistiques sur lesquelles il portera son attention. L'axe temporel chronogénétique selon lequel se développent les représentations verbales n'est donc qu'un cas particulier d'un temps qui est considéré comme sous-jacent à toutes les représentations linguistiques, et c'est ce temps, conçu comme une micro-durée pendant laquelle se déroulent les opérations cérébrales qui constituent le substrat des représentations linguistiques, que les guillaumiens nomment le « temps opératif ». Avant de revenir à la chronogénèse et au système verbal, il est par conséquent nécessaire, pour s'accoutumer au style théorique de Guillaume, d'illustrer par quelques exemples la portée de cette notion de temps opératif.

1. Le concept de temps opératif

Selon le principe qui vient d'être évoqué, le mot, dans toute sa généralité, est conçu en psychomécanique du langage comme le résultat d'un processus. Dans le cas du mot, ce processus comporte deux moments successifs fondamentaux. Le premier moment, l'*idéogénèse*, consiste en l'élaboration de la matière sémantique du mot. En d'autres termes, il correspond à l'élaboration d'un « pensé » particulier à partir de l'ensemble du pensable, c'est-à-dire d'un concept, l'ensemble du pensable étant lui-même vu comme un universel. Il s'agit là d'une opération de particularisation, puisqu'elle prend son départ à l'universel pour aboutir au particulier. Le second moment, la *morphogénèse* correspond à l'assignation à une catégorie grammaticale du concept élaboré au terme de l'idéogénèse. Par exemple, le concept particulier « courir » est susceptible, au terme de la morphogénèse, d'aboutir au verbe *courir* ou au substantif *course.* En tant que parties de langue[9], le verbe *courir* et le substantif *course* appartiennent à un autre

[8] Sur ce point, voir Valette (2006).

[9] Pour des raisons relatives à sa conception de l'articulation entre langue et discours, Guillaume considère que l'expression « partie du discours » est inappropriée. Il lui substitue l'expression « partie de langue ». Voir sur ce point Guillaume (1995 : 245).

universel, celui des catégories du pensable *en langue* – autrement dit *courir* est un verbe au même titre que n'importe quel autre verbe, *course* est un substantif comme n'importe quel autre substantif. Par conséquent, la morphogénèse est une opération de généralisation : elle va du particulier du concept à l'universel[10] des classes grammaticales. Schématiquement[11] :

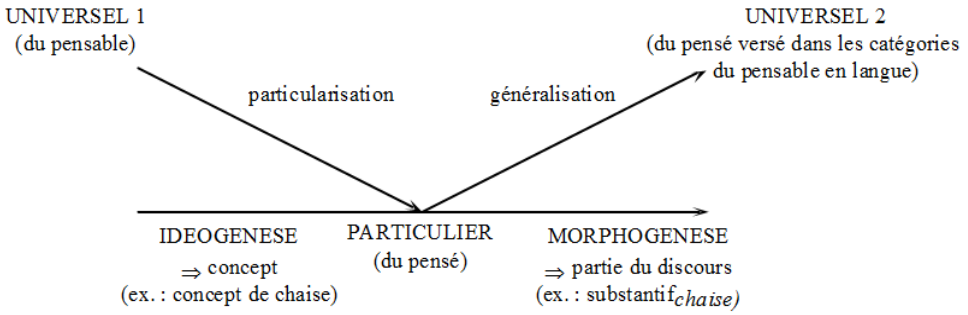

Or ce schéma, où se déroulent successivement une opération de particularisation et une opération de généralisation – le temps opératif étant représenté par la flèche horizontale – ne vaut pas seulement pour le système[12] du mot. On le retrouve dans de nombreux autres systèmes, parce qu'il visualise ce que Guillaume considère comme un processus fondamental de la cognition humaine et qu'il nomme « aptitude à contraster », c'est-à-dire à osciller entre l'universel et le singulier. Réduit à sa structure essentielle, ce schéma se présente donc sous la forme suivante :

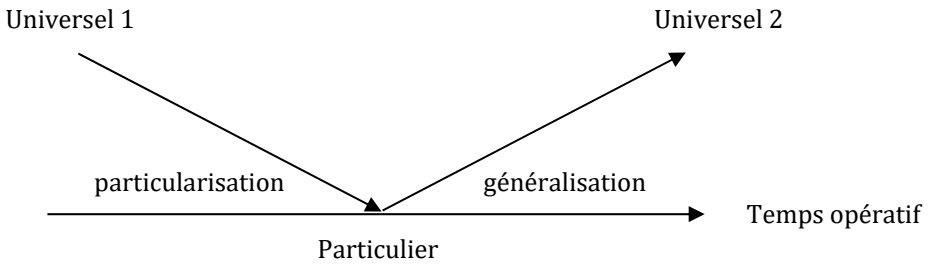

Dans la théorie guillaumienne, ce schéma est nommé « tenseur binaire (radical) » ; il est considéré comme un « opérateur de structure », c'est-à-dire

[10] On observe dans les textes de Guillaume une certaine fluctuation dans l'emploi des termes *singulier* et *particulier* d'une part, *universel* et *général* d'autre part. Pour plus de détails sur cette question, on pourra consulter Monneret (2010)

[11] Ce schéma est extrait de Monneret (2003 : 37)

[12] Sur la notion de système, voir Guillaume (1973, 220-240)

comme une sorte de structure minimale intégrée dans de nombreux systèmes de la langue. L'un des systèmes où cet opérateur de structure se manifeste sous sa forme la plus pure est le système de l'article[13] :

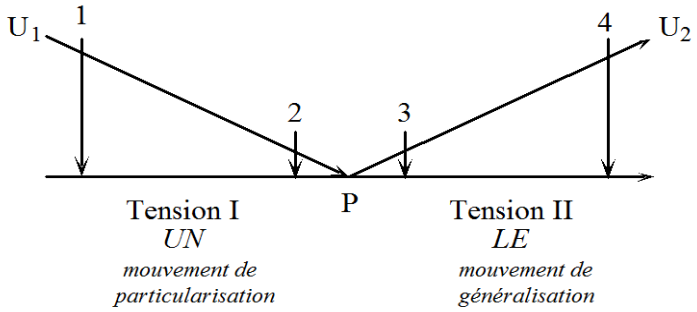

Sans chercher à développer l'approche guillaumienne de la détermination nominale, je noterai tout de même que cette question représente, outre le système verbal, un autre grand secteur privilégié de la psychomécanique du langage. Comme on l'a rappelé plus haut, c'est à l'article en français que Guillaume a consacré son premier livre, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*. Par ailleurs, il convient tout de même d'expliquer minimalement l'intérêt de ce schéma, qui permet de comprendre l'un des aspects cruciaux de la technique guillaumienne d'analyse. Car le concept de temps opératif n'est pas seulement un principe théorique général ; il présente également une portée méthodologique. Le premier geste théorique de la psychomécanique du langage consiste, on l'a vu, à poser que les entités linguistiques sont le résultat de constructions mentales qui ont-elles-mêmes une durée. Le second geste consistera à considérer que l'opération mentale de construction d'une entité linguistique donnée peut être interrompue avant qu'elle ait atteint son terme, le contenu sémantique obtenu *in fine* étant conditionné par le moment d'interruption – nommé *saisie* – de l'opération constructrice. Ainsi, dans le système de l'article, une interruption précoce du mouvement de particularisation qui n'est autre que le signifié en langue (ou « signifié de puissance ») de l'article *un* livre un signifié de discours (ou signifié d'effet) correspondant aux emplois génériques de l'article indéfini[14], tandis qu'une interruption tardive du même mouvement livre un signifié d'effet correspondant aux emplois spécifiques du même article[15]. D'une manière analogue, une saisie précoce du mouvement de généralisation qui donne son

[13] Le schéma qui suit est extrait de Monneret (2003 : 100)
[14] Par exemple : « *Un* linguiste devrait s'intéresser à la philosophie du langage ».
[15] Par exemple : « *Un* linguiste participait à ce congrès de philosophie »

sens à l'article *le* livre un signifié d'effet spécifique[16] tandis qu'une saisie tardive de ce mouvement de généralisation livre un signifié d'effet générique[17]. La polarité générique/spécifique observable dans les emplois discursifs des articles est donc rapportée à une polarité universel/particulier qui est la manifestation en langue de cette propriété de la cognition humaine que Guillaume nomme « aptitude à contraster ».

C'est en recourant à la même technique que Guillaume explique les variations sémantiques de l'adjectif épithète en français. L'adjectif antéposé correspond à une incidence de l'adjectif au nom en cours d'idéogénèse alors que l'adjectif postposé correspond à une incidence adjectivale postérieure à la morphogénèse du nom. Dans ce dernier cas, la combinatoire sémantique de l'adjectif et du nom intervient après la construction complète du nom. En conséquence, l'adjectif n'interfère pas sur le contenu sémantique du nom et l'ensemble [nom-adjectif] s'interprète, pour le dire simplement, comme une sorte d'« addition » des contenus sémantiques de base (p. ex. *un homme grand* : un homme de grande taille). En revanche, si l'adjectif intervient en cours d'idéogénèse, son sens est affecté par le contenu sémantique du nom (p. ex. *un grand homme* : un homme de valeur). Et si l'adjectivation intervient très précocement dans l'idéogénèse, les sens de l'adjectif et du nom fusionnent, ce qui signifie que l'ensemble [adjectif-nom] forme une lexie (p. ex. : *grand-père*, *grand-mère*, etc.)

On pourrait multiplier les illustrations du même genre. Toutes confirmeraient que la linguistique guillaumienne est une linguistique processuelle ou génétique : les observables sont de nature résultative ; le linguiste doit donc chercher à retrouver les processus dont dérivent les observables résultatifs. Telle est la méthode privilégiée par Guillaume dans son analyse du système verbal, avec la théorie de la chronogénèse.

2. Temps et mode : la chronogénèse

Le terme de *chronogénèse* désigne le processus temporel de construction de la représentation du temps :

> « La chronogénèse, spatialisation interne du temps, crée le verbe : sans chronogénèse explicitement discriminée, pas de verbe. Une remarque importante est que le verbe devient d'autant plus verbe que la chronogénèse avance davantage vers son terme, le mode indicatif. Le verbe est verbe au minimum dans le mode le plus éloigné du mode

[16] Par exemple : « *Le* linguiste qui participait à ce congrès est un spécialiste de linguistique guillaumienne »
[17] Par exemple : « *Le* linguiste n'est pas un philosophe du langage »

> indicatif, le mode quasi-nominal. Quand la chronogénèse est parvenue à son terme final, sur l'axe qui lui est propre – l'axe chronogénétique –, l'image-temps obtenue est celle du temps *in esse,* dont le propre est d'insérer en lui la coupure du présent et de développer ainsi, d'un côté du présent, le passé, et de l'autre côté, le futur » (Guillaume, 1992, 159).

Conformément aux principes qui ont été exposés plus haut, le processus de construction de la représentation du temps est susceptible d'être interrompu à différents moments de son développement. Ce n'est que lorsque ce processus est parvenu à son terme qu'une représentation du temps (ou *image-temps*) complète et achevée est obtenue, représentation que Guillaume nomme parfois « temps *in esse* »[18], et qui correspond en français au mode indicatif. Trois moments fondamentaux de la chronogénèse sont distingués sous le nom de chronothèses[19] :

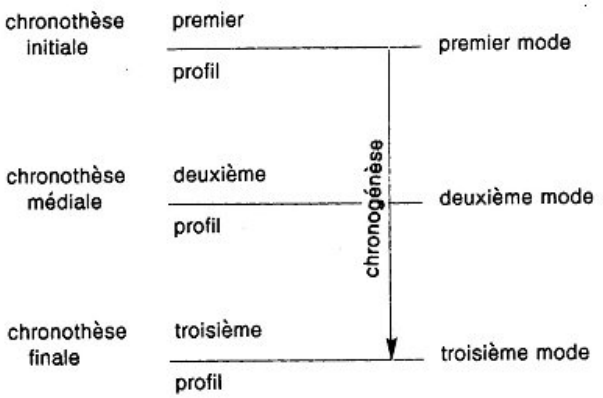

Et chaque étape de la chronogénèse correspond à un mode[20] :

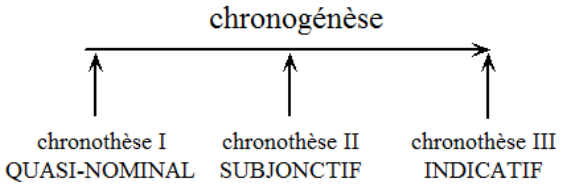

[18] Par opposition à *in esse* et *in fieri.* Voir *infra.*

[19] Le schéma qui suit est extrait de la *Leçon* du 13 décembre 1946 (Guillaume, 1989 : 17-26)

[20] L'impératif n'est pas considéré par Guillaume comme un véritable mode en langue, mais comme un mode « allocutif » – notamment parce qu'il ne possède pas de morphologie propre. Ce point est encore aujourd'hui discuté. Voir p. ex. Moignet (1981 : 84-86).

Un mode est donc conçu comme une étape dans la construction de la représentation mentale du temps. Le temps tel que nous comprenons usuellement, comme discrimination des trois époques du passé, du présent et du futur, n'est donc pas une donnée immédiate mais une représentation construite, qui, en français, peut être exprimé en recourant aux temps du mode indicatif. Autrement dit, le temps en ce sens – au sens de « temps des époques » – n'existe qu'à l'indicatif. Celui-ci se compose en effet de deux temps appartenant à l'époque passée (le passé simple et l'imparfait), de deux temps appartenant à l'époque future (le futur et le conditionnel) et d'un temps appartenant à l'époque présente (le présent). Seul un verbe employé à l'un de ces cinq temps est susceptible[21] d'inscrire le procès auquel il réfère dans l'une des trois époques, c'est-à-dire de le *situer dans le temps*. Dans les deux autres modes, qui correspondent à des chronothèses antérieures à l'achèvement de la représentation du temps, le procès n'est absolument pas situé dans le temps des époques.

Le mode quasi-nominal (infinitif, participe présent, participe passé) livre une image indivise du temps, une représentation du temps totalement indifférenciée qui s'apparente à une éternité – un temps *in posse*. Par exemple, l'indication « Frapper avant d'entrer », avec ses infinitifs, est inapte à situer les procès désignés dans quelque époque que ce soit. En effet, cette injonction était valable hier, elle l'est aujourd'hui, elle le sera encore demain. Par conséquent, si l'on veut qualifier le genre de représentation du temps auquel correspondent les formes du mode quasi-nominal, l'expression de « représentation indivise » ou « indifférenciée » du temps semble tout à fait adaptée. Mais il reste à expliquer ce qui distingue l'infinitif, le participe passé et le participe présent. Compte tenu de la position initiale du mode quasi-nominal dans la chronogénèse, la distinction entre ces trois formes verbales ne saurait en aucun cas appartenir à l'ordre du temps des époques. Pour Guillaume, ces formes se différencient selon un autre plan, qui sépare, dans le procès, un niveau d'incidence et un niveau de décadence. Tout procès – qu'il soit ou non situé dans une époque, et, s'il l'est, quelle que soit l'époque où il est situé – est en effet susceptible d'être saisi dans un état d'accomplissement nul (il appartient alors au niveau d'incidence, ou niveau α), en état d'accomplissement achevé (niveau de décadence, ou niveau ω) ou encore en cours d'accomplissement (niveau d'incidence et niveau de décadence). L'essentiel de la conceptualisation guillaumienne du temps repose ainsi sur cette distinction entre le temps des époques et les niveaux temporels. Dans le cas du mode quasi-nominal, l'infinitif appartient au niveau d'incidence (dans « marcher », la part d'accompli est nulle), le participe présent appartient aux deux niveaux d'incidence et de décadence (dans « marchant », le procès

[21] A condition qu'il ne s'agisse pas d'un emploi non-temporel (comme l'imparfait modal des subordonnées hypothétiques par exemple)

est présenté en cours d'accomplissement, donc en partie accompli et en partie inaccompli) tandis que le participe passé appartient, lui, au niveau de décadence (dans « marché », l'action est entièrement accomplie). D'où le schéma suivant[22] :

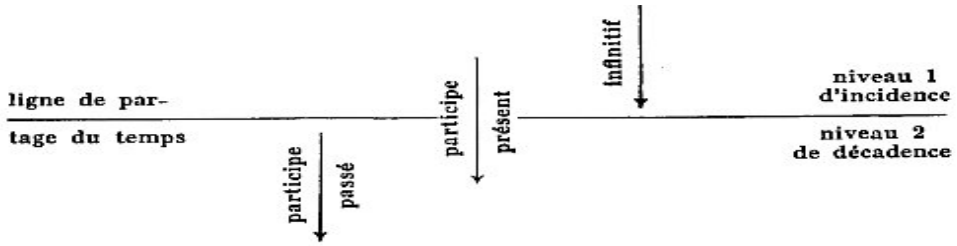

Cette notion de niveau temporel permet également d'expliquer, au mode indicatif, la distinction entre les deux formes de passé (imparfait et passé simple) et les deux formes de futur (futur et conditionnel). En effet, le passé simple peut être analysé comme un temps appartenant au niveau d'incidence de l'époque passée tandis que l'imparfait peut être considéré comme appartenant aux deux niveaux d'incidence et de décadence de la même époque. De même, le futur est analysé comme le temps de niveau d'incidence de l'époque future et le conditionnel comme le temps de l'époque future appartenant à la fois au niveau d'incidence et au niveau de décadence[23]. Le mode indicatif est donc représenté de la façon suivante[24] :

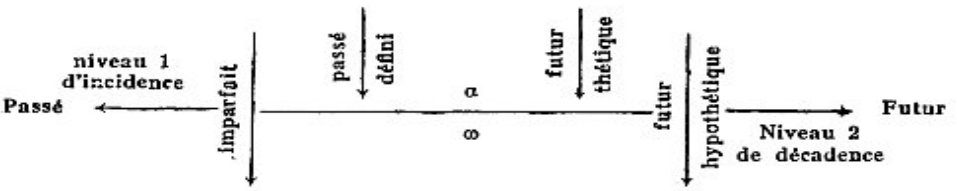

Le présent, non mentionné sur ce schéma, occupe la position centrale et possède donc une double action séparative[25] : séparation des époques passé / futur (présent de *position*) et séparation des niveaux temporels incidence/ décadence (présent de *composition*). Ce présent, qui ontologiquement tend à la plus grande étroitesse, c'est-à-dire à se réduire à une pure limite entre passé et futur ou encore à un simple point de conversion du futur en passé, se compose microscopiquement de deux entités, empruntées chacune aux temps qu'il sépare :

[22] Extrait de (Guillaume, 1973 : 267).
[23] Il est impossible ici de donner l'ensemble des justifications de ces analyses. Je renvoie sur ce point à Moignet (1981 : 74-84), Soutet (1989 : 45-55), Monneret (2003 : 71-84).
[24] Guillaume (1973 : 255).
[25] Guillaume (1973 : 208-219).

un chronotype α, emprunté au futur et un chronotype ω, emprunté au passé. Les différentes valeurs discursives du présent – du présent très large des emplois gnomiques aux emplois très étroits dans le cas des verbes performatifs – peuvent s'expliquer par les variations de la dimension de ces chronotypes[26].

Reste la deuxième chronothèse, correspondant au mode subjonctif (temps *in fieri*), où Guillaume distingue deux orientations, correspondant à la distinction entre le subjonctif présent et l'imparfait du subjonctif :

> « Remontée en direction de sa source, la chronogénèse nous met en présence du mode subjonctif, lequel signifie une image-temps non encore parvenue à la complétude qu'elle a dans le mode indicatif. L'incomplétude consiste en ce que l'image-temps n'inscrit pas encore en elle l'image étroite du présent, opératrice de la division du temps en deux époques latérales aussi extensives que l'on voudra : le passé et le futur. La ligne représentative de l'extension infinie du temps y sépare les deux niveaux temporels sans porter en elle la coupure du présent. Au lieu et place des époques qui, en l'absence du présent séparateur, restent indéterminées, il est fait différence de deux parcours de la ligne du temps, l'un orienté dans le sens descendant (en direction du temps qui s'en est allé) et l'autre orienté dans le sens ascendant (en direction du temps arrivant, non encore venu).
> Le premier de ces deux mouvements s'approprie par affinité le niveau 2 de décadence et le second, par la même raison d'affinité, le niveau 1 d'incidence. La distinction des deux niveaux, liée à celle des mouvements directionnellement opposés qu'ils localisent, a pour signifiant les deux temps du subjonctif : l'imparfait et le présent. L'imparfait du subjonctif signifie, au niveau 2 de décadence, le mouvement descendant du temps ; le présent du subjonctif, au niveau 1 d'incidence, le mouvement ascendant »[27].

Cette description est schématisée ainsi :

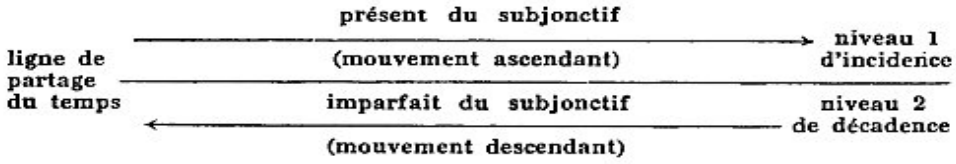

[26] Sur ce point, voir par exemple Soutet (1989 : 46-48) ou Monneret (2003 : 71-73).

[27] Guillaume (1973 : 263-264). Autre formulation des deux mouvements du subjonctif : « Ou bien, en effet, le temps est vu fuir en direction de ce qui n'est plus, emportant avec lui toute chose en lui contenue y compris le moi pensant, ou bien il est pensé comme un lieu dans lequel indéfiniment s'additionnent les actes du sujet pensant et tous les événements qui composent, au fur et à mesure de leur apparition, la réalité de son univers. Dans un cas, le dernier, on assiste à une montée dans le temps en direction du temps qui n'est pas encore ; dans l'autre, on a l'image d'une descente en direction du temps qui n'est plus. » (*Ibid.*, p. 269)

J'ajouterai toutefois que l'analyse du subjonctif français par Guillaume n'est pas le point fort de la théorie. Cette analyse a donné lieu à diverses critiques, au sein même de l'école psychomécanique, qui ont conduit à améliorer considérablement le schéma initial pour aboutir, notamment, à des formulations plus précises que ces deux mouvements ascendant et descendant. Mais comme mon objectif est simplement de présenter le modèle conçu par Guillaume, je ne développerai pas ici les analyses critiques ultérieures[28].

Au total, l'ensemble de la chronogénèse française peut donc être représenté de la façon suivante[29] :

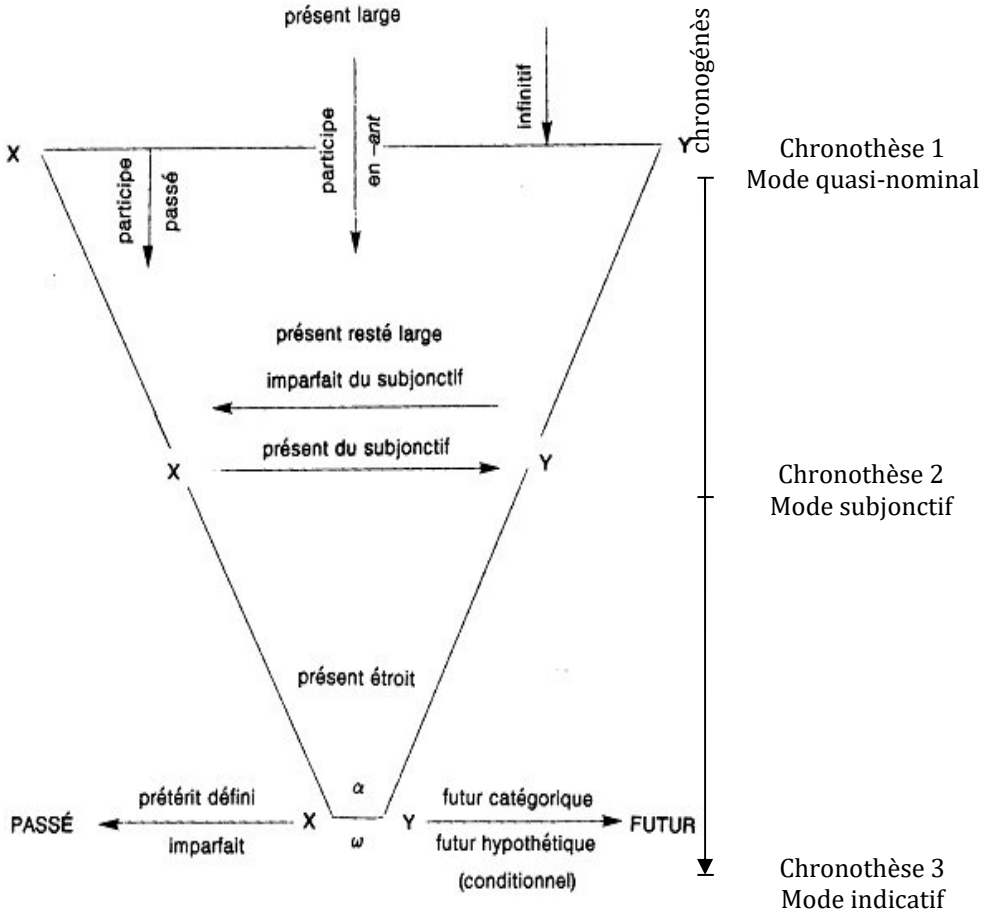

[28] Sur le développement critique de la théorie guillaumienne du subjonctif, voir notamment Soutet (2000).

[29] Schéma emprunté à la Leçon du13 décembre 1946 (Série C) – Guillaume (1989 : 26).

Dans ce schéma, auquel j'ai ajouté l'indication explicite de la chronogénèse (à droite), le mode quasi-nominal est présenté comme un présent large, parce que la représentation indifférenciée du temps qui caractérise ce mode peut aussi bien être comprise comme un éternel présent. Mais je voudrais insister sur un autre point, qui apparaît assez nettement dans cette présentation figurée de la chronogénèse. Compte non tenu des temps composés, sur lesquels je reviendrai dans un instant, l'ensemble du système verbal du français comporte dix formes de base : trois pour le mode quasi-nominal, deux pour le subjonctif et cinq pour l'indicatif. Mais du point de vue morphologique, le nombre de formes disponibles augmente régulièrement au fil du développement de la chronogénèse : le mode quasi-nominal, qui ne varie pas selon personne, ne présente que trois formes ; le subjonctif en a douze (six pour chaque temps, en raison de la variation en personne) et l'indicatif se compose de trente formes (six pour chacun des cinq temps). Cette richesse morphologique croissante est considérée par Guillaume comme un indice du développement de la chronogénèse, car, dans le système explicatif guillaumien, plus le temps de construction d'une forme est long, plus elle aura eu le temps de développer sa morphologie. Ce rapport entre la systématique des temps et leur morphologie est également utilisé pour justifier la structure symétrique du mode indicatif[30].

3. Le problème de l'aspect

Il reste encore, pour achever cet exposé de la conception guillaumienne du système verbal français, à expliquer la façon dont Guillaume envisage l'aspect. L'introduction de la notion d'aspect implique en premier lieu une distinction entre deux manifestations du temps dans les langues, le temps *impliqué* et le temps *expliqué* :

> « Le verbe est un sémantème qui *implique* et *explique* le temps.
> Le *temps impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme « marcher » pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation.
> Le *temps expliqué* est autre chose. Ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts - passé, présent, futur et leurs interprétations - que le discours lui attribue […]

[30] C'est-à-dire la symétrie passé simple / imparfait : futur / conditionnel, visible dans la sémiologie des verbes du premier groupe : ai / ais : R-ai / R-ais (voir Monneret 2003 : 70).

> Cette distinction du *temps impliqué* et du *temps expliqué* coïncide exactement avec la distinction de l'*aspect* et du *temps* :
> Est de la nature de l'*aspect* toute différenciation qui a pour lieu le temps impliqué.
> Est de la nature du *temps* toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué. » (Guillaume, 1983 : 47)

Le temps *expliqué* correspond donc à ce qui a été nommé plus haut « temps des époques », c'est-à-dire à la situation du procès dans le passé, le présent ou le futur, tandis que le temps *impliqué* renvoie à la durée interne du procès. En français, la variation aspectuelle s'exprime morphologiquement par les temps dits *composés* – j'y reviendrai[31]. Mais il convient préalablement de préciser qu'on ne saurait opposer trop radicalement ces catégories du temps et de l'aspect :

> « Les différenciations d'aspect inscrites dans le temps impliqué et les différenciations de temps inscrites dans le temps expliqué ont une origine commune. C'est la différence qualitative du temps qui *s'en va* et du temps qui *vient*. Cette différence a sa racine au plus profond de l'esprit humain : le temps apparaît à l'homme, d'une part, comme le substrat de tout ce qui se détruit, de tout ce qui fuit, et d'autre part comme le substrat de tout ce qui se crée, de tout ce qui se produit » (*ibid.*, p. 49).

Cette nouvelle distinction est prise en charge par l'opposition du temps *immanent* et du temps *transcendant* :

> « Le temps transcendant, en sa qualité de temps qui vient, a sa source dans le futur et se continue, *avec le caractère d'incidence qu'il doit à cette origine* dans le passé. Il apparaît ainsi, par comparaison avec la notion intégrale de temps, comme du temps complet, *parfait,* auquel ne manque aucune époque.
> Il n'en va pas de même du temps immanent. Le temps immanent, en sa qualité de temps qui s'en va, ne commence qu'à partir du présent et se continue, *avec le caractère de décadence qu'il doit à cette origine*, dans le passé. Toute quantité de temps qui se développe au delà du présent, en direction du futur, échappe au temps immanent : c'est du temps qui vient.
> Le temps immanent apparaît ainsi, par comparaison avec la notion intégrale de temps, comme du temps incomplet, *imparfait*, auquel il manque une époque: le futur. » (*ibid.*, p. 49-50)

[31] Le français connaît aussi des formes surcomposées (du type *J'ai eu chanté*), que Guillaume rapporte à un aspect nommé « bi-transcendant ». Je ne développerai pas ce point de détail, qui n'apporte rien d'essentiel à la modélisation.

Schématiquement, le temps immanent et le temps transcendant peuvent être représentés ainsi :

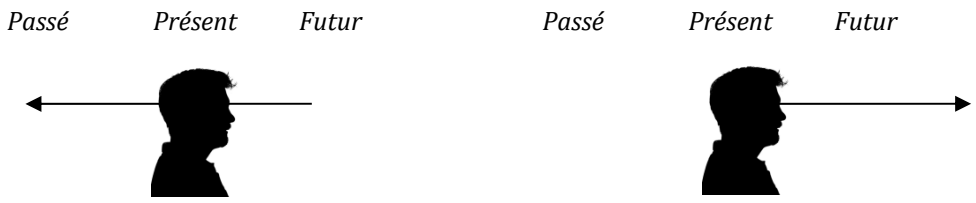

Temps transcendant
Ex. : *j'ai chanté*

Temps immanent
Ex. : *je chante*

Le temps transcendant est donc dévolu, en raison du passé qu'il implique, à l'expression de l'idée d'accomplissement. Il donne une représentation de la durée interne du procès dans laquelle l'événement apparaît comme étant parvenu à son achèvement après s'être entièrement déroulé. Comme l'écrit Gérard Moignet, « Dire *Pierre a chanté*, c'est situer Pierre, relativement à l'événement « chanter », dans l'état qui résulte de l'épuisement de l'action en cause. C'est dire que, pour lui, cet événement est dépassé et qu'il est au-delà de lui » (1981 : 98). En revanche, le temps immanent présente le procès au sein de ses limites propres. Il « signifie le dedans, sans l'outrepasser, de ce dont le verbe est la représentation » (Guillaume 1973 : 252). Ainsi dans *je chante*, *je chantais*, *je chanterai*, etc., le procès, quelle que soit l'époque considérée, n'accède jamais à son propre dépassement. Il faut un temps composé pour y parvenir : *j'ai chanté*, *j'avais chanté*, *j'aurai chanté*, etc., c'est-à-dire un aspect transcendant, qui véhicule une idée d'accompli elle-même susceptible d'être interprétée comme une antériorité – d'où la concurrence, notamment, entre le passé simple et le passé composé[32]. Encore une fois, je n'ai pas la place ici de décrire toutes les applications de ce modèle. Je dirai

[32] Le lecteur avisé s'interrogera peut-être sur ce qui distingue l'aspect, ainsi défini par l'opposition du temps immanent et du temps transcendant, des niveaux temporels caractérisés par l'opposition entre l'incidence et la décadence, puisqu'il s'agit dans les deux cas de distinctions fondées sur la transition non-accompli → accompli. La question n'est pas définitivement tranchée : certains guillaumiens (par exemple Soutet 1989) considèrent que nous avons dans les deux cas affaire au plan aspectuel ; d'autres (comme Moignet 1981), préfèrent maintenir comme le faisait Guillaume une frontière nette, au moins au plan théorique, entre d'une part les niveaux temporels, qui permettent de distinguer l'imparfait du passé simple, ou le participe passé du participe présent, et d'autre part l'aspect, réservé à la distinction entre les formes simples et les formes surcomposées.

seulement qu'il permet de rendre compte, d'une manière particulièrement élégante, de la plupart des nuances sémantiques parfois très subtiles de l'usage en discours des verbes français[33], sans compter les éclairages diachroniques qu'il est susceptible de fournir[34].

Au fond, l'apport essentiel de ce modèle me semble résider dans la clarté de la définition et de l'articulation des trois concepts descriptifs majeurs de la description des systèmes verbaux que sont le temps, le mode et l'aspect. La théorie des modes repose sur une distinction entre des types de représentations du temps plus ou moins élaborées, la plus complète étant celle que livre l'indicatif, seul mode apte à situer un procès dans le temps des époques – passé, présent ou futur. Les niveaux temporels et l'aspect prennent en charge une autre dimension de la temporalité, celle qui constitue le procès dans son déroulement lui-même, de son point initial à son terme final, l'aspect signifié dans les langues étant une manifestation de deux visions possibles de l'orientation du temps – temps immanent de l'homme qui avance vers son avenir en laissant derrière lui se refermer un passé laissé dans l'oubli, et temps transcendant qui fait de l'homme un point de conversion du futur en passé, un futur qui avance vers lui et en quelque sorte le traverse. On conçoit aisément que cette théorie du temps, des modes et de l'aspect n'est pas seulement une théorie linguistique. Outre sa dimension technique, elle contient une véritable philosophie du temps, dont on cherchera en vain un équivalent aussi profond chez d'autres linguistes. Ayant commencé par Kant, qui est peut-être le moins linguiste des philosophes, je terminerai par ce propos d'André Jacob, le plus philosophe des guillaumiens : « Le temps, en devenant humain, c'est-à-dire en se manifestant et en accédant à la conscience de soi chez l'homme, s'articule sur le langage, qui est le lieu ou le creuset d'une représentation en quête de cohérence »[35]. Sans le langage qui à la fois l'exprime et la constitue, notre expérience du temps ne serait pas celle que nous connaissons. On suppose qu'elle serait infiniment moins riche, au sens où on l'imagine réduite à l'immédiateté du présent – une expérience du temps qui est peut-être celle que possèdent les êtres vivants non humains : sans le langage qui à la fois l'exprime et la constitue, notre expérience du temps ne serait pas celle du temps humain.

[33] Parmi bien d'autres, Moignet (1981) en donne de nombreux exemples.
[34] Sur la dimension diachronique de la linguistique guillaumienne, on lira utilement Verjans (2011).
[35] Jacob (1992 : 367).

BIBLIOGRAPHIE

Gosselin, Laurent, *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996

Gosselin, Laurent, *Temporalité et modalité*, Bruxelles, Duculot-de Boeck, 2005

Guillaume, Gustave, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Hachette, 1919.

Guillaume, Gustave, *Temps et Verbe*. *Théorie des aspects des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929

Guillaume, Gustave, *Langage et science du langage*, Paris, Librairie A.-G. Nizet / Québec, Presses de l'Université Laval, 1973.

Guillaume, Gustave, *Principes de linguistique théorique*, Paris, Klincksieck, 1983

Guillaume, Gustave, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1946-1947, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale II*, Québec, Presses de l'Université Laval / Lille, Presses universitaires de Lille, 1989.

Guillaume, Gustave, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1938-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval / Lille, Presses universitaires de Lille, 1992.

Guillaume, Gustave, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1958-1959 et 1959-1960*. Québec, Presses de l'Université Laval / Lille, Presses universitaires de Lille, 1995.

Guillaume, Gustave, *Prolégomènes à la linguistique structurale I. Essais et mémoires de Gustave Guillaume*, Québec, PU Laval, 2003.

Guillaume, Gustave, *Prolégomènes à la linguistique structurale II. Discussion et continuation psychomécanique de la théorie saussurienne de la diachronie et de la synchronie*, Québec, PU Laval.

Guillaume, Gustave, *Essai de mécanique intuitionnelle I. Espace et temps en pensée commune et dans les structures de langue*, Québec, PU Laval, 2007.

Jacob, André, *Temps et langage. Essai sur les structures du sujet parlant*, Paris, Armand Colin, 1992.

Moignet, Gérard, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.

Monneret, Philippe, *Notions de neurolinguistique théorique*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2003.

Monneret, Philippe, « Le singulier selon Gustave Guillaume », *L'Information Grammaticale* 126**,** 51-56, 2010.

Soutet, Olivier, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, 1989.

Soutet, Olivier, *Le subjonctif en français*, Paris, Ophrys, 2000.

Valette, Matthieu, *Linguistiques énonciatives et cognitives françaises*. *Gustave Guillaume, Bernard Pottier, Maurice Toussaint, Antoine Culioli*, Paris, Honoré Champion, 2006.

Verjans, Thomas, *Psychomécanique du langage, diachronie et changement linguistique*, Dijon, Éditions Universitaire de Dijon, 2011.